

**DIRECTION GENERALE**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 16 mars 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

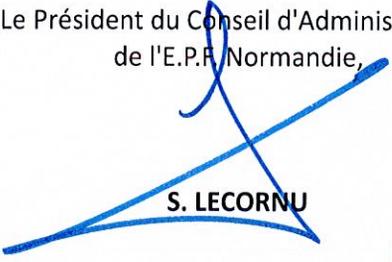
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

- de valider pour les communes de Rives-en-Seine et de Saint Hilaire-du-Harcouët :
  - les Autorisations de Programme relatives aux acquisitions foncières et réalisation en maîtrise d'ouvrage EPFN des travaux préparatoires au projet ;
  - les enveloppes maximales de prise en charge financière du déficit d'opération et d'y affecter les fonds propres de l'EPFN.
- d'approuver pour les communes de Carentan les Marais et de La Bouille les décisions de cession au profit des opérateurs désignés et d'autoriser le Directeur Général à signer les actes correspondants.

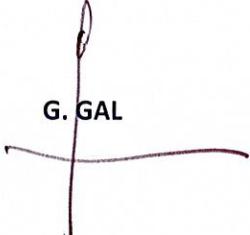
L'évaluation des enveloppes financières nécessaires à la réalisation de ces projets et les modalités de leur cofinancement, selon les clés de la convention Région/EPF signée le 12 avril 2017, sont les suivantes :

Commune	Opération	Autorisation de Programme (€ HT)	Enveloppes maximales de prise en charge du déficit (€ HT)				Nbre logts	Décision de cession
			Région Normandie	Collectivité	EPFN	Total		
Rives-en-Seine	32 rue de la République	116 000 €	42 400,00 €	26 500,00 €	37 100,00 €	106 000 €	6	
St-Hilaire-du Harcouët	Rue de la République	410 000 €	82 620,00 €	165 087,50 €	72 292,50 €	320 000 €	17	
Carentan les Marais	3-5 place de la République	260 000 €	57 239 €	78 775 €	73 593 €	209 607 €	6	47 393,36 €
La Bouille	5 rue du Coq	120 000 €	9 306,50 €	14 890,40 €	13 029,10 €	37 226 €	5	80 000 €
<b>TOTAUX</b>		<b>906 000 €</b>	<b>191 565,50 €</b>	<b>285 252,90 €</b>	<b>196 014,60 €</b>	<b>672 833 €</b>	<b>34</b>	<b>127 393,36 €</b>

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
**S. LECORNU**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
**G. GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
La Préfète,

**29 MARS 2018**

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

  
**Dominique LEPETIT**